

LES ANALYSES DE L'ACRF

2005 / 3

FEMMES ET PAUVRETES, OSER EN PARLER, VOULOIR EN SORTIR

Les thèmes développés par la Marche mondiale des femmes 2005, mouvement dont l'ACRF est partenaire, sont les pauvretés et les violences envers les femmes. Pour marquer la Journée internationale de la femme 2005, le choix de la commission Femmes ACRF s'est dès lors plutôt porté sur les petites pauvretés vécues chez nous au jour le jour, le thème de la violence étant déjà porté par de nombreuses associations. Ont donc été invitées par l'ACRF des oratrices qui s'occupent de façon quotidienne de la pauvreté.

Intervention de Gisèle ALLARD, présidente du CPAS de Ohey

G.Allard est présidente d'un CPAS d'une petite localité, Ohey (commune de 4000 habitants). La pauvreté dans les communes rurales existe mais elle prend d'autres allures qu'en milieu urbain.

DEMANDES LES PLUS FRÉQUEMMENT FORMULÉES AU CPAS

Le plus souvent, il s'agit de demandes d'intervention financière, de demandes d'un revenu d'intégration. Demandes d'aide aussi en nature, d'aide ménagère pour un maintien à domicile, de repas, de logement, de garantie locative. Souvent, il est tard quand on arrive au CPAS (accumulation de dettes, alcoolisme, drogue, menace d'huissiers).

CAUSES LES PLUS SOUVENT RENCONTRÉES

La cause la plus rencontrée est la rupture de couple qui entraîne bien souvent un problème de logement. Que proposer cependant quand il n'y a pas de logement social dans le village ? On envoie alors la personne en ville où l'on fonctionne avec un système de points pour déterminer les priorités. Le surendettement et la perte d'emploi sont également à l'origine de demandes d'intervention du CPAS.

Les conséquences du surendettement sont innombrables : stress, sentiment d'échec, peur et angoisse, sentiment de culpabilité, volonté de fuite soit géographique, soit sous forme de dépendances, tension intra-familiale, parfois retrait des cartes bancaires, saisie sur salaire, saisie sur mobilier.

Il faut distinguer les surendettés (dans l'impossibilité de faire face) et les mauvais payeurs (qui par mauvaise foi ne paient pas leurs dettes). Le CPAS peut intervenir financièrement ou suggérer une médiation de dettes. Le CPAS fait souvent des démarches en vue d'une affiliation auprès d'un organisme assureur, ou pour être en règle de mutuelle. Si la personne est sans revenu, elle peut bénéficier du revenu d'intégration mais doit remplir des conditions de nationalité (il faut avoir la nationalité belge) et des conditions d'âge (il faut avoir 18 ans).

**ACTION CHRETIENNE RURALE DES FEMMES
ACRF - ASBL**

Rue Maurice Jaumain, 15 B-5330 Assesse
Editrice responsable : Léonie Gérard
Rédactrice : francoisewarrant@acrf.be

Actuellement et ce depuis le 1^o janvier 2005, trois catégories¹ sont prévues : isolés, cohabitants, personnes avec charge de famille. Des spécifications sont également prévues pour les personnes ayant la garde alternée d'enfants ainsi que pour les personnes bénéficiant d'une pension alimentaire. Eventuellement, on passe un contrat d'intégration sociale. Ainsi, pour les jeunes de 18 à 25 ans, un dispositif de contrat est prévu lorsque les parents n'ont pas suffisamment de revenus, ainsi qu'un suivi par l'assistante sociale. On peut également demander un complément de revenus si la personne a très peu de revenu. Le revenu d'intégration ne doit jamais être remboursé, sauf s'il y a tromperie. Le CPAS peut aussi apporter une aide aussi en nature (remboursement de notes d'hôpital, de kiné, etc.) ou intervenir pour des cautions locatives (arrangement auprès d'une banque pour que la personne reconstitue petit à petit le montant de sa garantie auprès du CPAS).

Il offre également un service de guidance budgétaire et, le cas échéant, il demande le rééchelonnement des factures. L'assistante sociale peut passer deux fois par mois pour vérifier si la personne respecte bien les nouvelles échéances convenues. Si le cas de la personne s'aggrave, le CPAS peut l'envoyer dans un service agréé de médiation de dettes (voir la législation de 1991 : attention qu'il ne s'agisse pas de sociétés offrant des prêts de façon déguisée). Dans les services de médiation, un plan d'apurement est élaboré et soumis à tous les créanciers. Si les créanciers ne l'acceptent pas, on doit aller devant les cours et tribunaux. Dans ces services de médiation, seul l'aspect financier est pris en compte, dans les CPAS, il est possible d'offrir une approche plus complète.

Le changement d'appellation de centre public d'aide sociale en centre public d'action sociale traduit une volonté politique d'axer l'intervention du CPAS sur la réinsertion sur le marché du travail. Cependant, souvent, cela pose problème car l'embauche dans le cadre de l'article 60 (ex. tenue de magasin de seconde main, maraîchage, etc.) est parfois délicate parce que manque total de qualifications. Cela ne constitue pas toujours une garantie de retrouver véritablement de l'emploi ultérieurement mais c'est utile du point de vue de l'image que la personne a d'elle-même.

Intervention de Jacqueline MASSON, « Lire et écrire »²

J. Masson travaille à Lire & Ecrire Namur, une des 8 régionales de l'asbl Lire & Ecrire. Elle y travaille à la sensibilisation (notamment auprès d'assistants sociaux de CPAS, à l'ONE, dans les mutuelles, etc.) et au développement.

¹ Dès ce 1er janvier 2005, il subsiste 3 catégories de revenu d'intégration sociale dont la nouvelle catégorie 3. Voici la définition de ces 3 catégories de bénéficiaires :

- 1) Les cohabitants: personnes cohabitant avec une ou plusieurs personnes sans enfant mineur non marié à charge (montant mensuel de 408,89 EUR)
- 2) Les isolés: personnes vivant seules (montant mensuel de 613,33 EUR)
- 3) Les personnes avec charge de famille (montant mensuel de 817,77 EUR): personnes vivant exclusivement avec une famille à charge. On entend par "famille à charge" exclusivement le conjoint ou le partenaire de vie (1) et/ou un enfant mineur non marié et/ou plusieurs enfants, parmi lesquels au moins un enfant mineur non marié.

² Coordonnées de Lire et Ecrire

- www.lire-et-ecrire.be
- Lire et Ecrire Communauté française de Belgique
Rue Antoine Dansaert, 2a 1000 Bruxelles
Tel 02 502 72 01
Courriel : lire-et-ecrire@lire-et-ecrire.be
- *Lire et écrire en Wallonie*
Rue de Marcinelle 42 - 6000 Charleroi
Tel 071 20 15 20 - fax 071 20 15 21
courriel: coordination.wallonne@lire-et-ecrire.be
- Centre de documentation principal pour la Wallonie et BXL
Collectif Alpha
Rue de Rome, 12
1060 Bruxelles

Un des aspects spécifiques de la pauvreté est l'analphabétisme des adultes. Ce problème ne doit pas être considéré comme un problème personnel mais bien comme un problème collectif.

PROBLEMATIQUE DE L'ANALPHABETISME DANS LE CONTEXTE DES DROITS DE L'HOMME

Parmi les droits sociaux, il y a le droit à l'éducation. On touche à un droit de base, inscrit dans le texte même de la Constitution. Depuis une dizaine d'années, cette référence aux droits fondamentaux a donné lieu à des injonctions de la part de nombreux organismes internationaux et par voie de conséquence, les gouvernements sont devenus davantage proactifs en matière de lutte contre l'analphabétisme.

UN PEU D'HISTOIRE

Dans les années 70', une série d'associations belges ont commencé à se mobiliser autour des questions d'alphabétisation, mais dans un premier temps, surtout auprès des publics issus de l'immigration. Petit à petit, on s'est rendu compte que, au sein même de la population belge, on ne maîtrisait pas toujours les compétences de base (lire, écrire, calculer). En particulier, ATD-Quart Monde s'est mobilisé autour de cette question. En 1983, on voit la création de Lire & Ecrire. Dans les années 90', on lie davantage la question de l'alphabétisation à l'insertion professionnelle et la formation. Les organismes actifs dans le secteur réclament cependant que l'on ne se limite aux aspects de l'insertion professionnelle. On démarre aussi début des années 90' la journée du 8 septembre sur la question de l'alphabétisation.

En Région bruxelloise, un plan régional de lutte contre l'analphabétisme a permis l'embauche de 90 formateurs, ce qui permet de mener un travail plus de proximité. En Région wallonne, il n'y a pas encore de plan.

PART DE LA POPULATION ANALPHABETE EN BELGIQUE

Au niveau de la Communauté française de Belgique, on estime ainsi à plus de 400.000 le nombre d'adultes analphabètes ou illettrés. On estime à 10% *la part de la population en Belgique* qui peut être considéré comme analphabète, c'est-à-dire, selon la définition de l'UNESCO, incapable de "**lire et écrire, en le comprenant, un exposé simple et bref de faits en rapport avec leur vie quotidienne.**", incapable de donner du sens. Une telle définition de l'analphabétisme signifie que l'on ne se limite pas à l'acte technique. On parle donc bien d'un analphabétisme fonctionnel, référant ainsi à une capacité de compréhension. En Région wallonne, on trouve 27% de la population qui sont diplômés du primaire et 25% qui sont diplômés du secondaire inférieur. Parmi le public belge, il n'y a pas d'analphabètes totaux car la scolarisation est obligatoire depuis longtemps. 8000 personnes se sont inscrites à des formations organisées par Lire & Ecrire en 2001. 58% des apprenants en Wallonie sont des femmes. Un apprenant sur cinq est un jeune. Les formations sont gratuites (participation de 5 € par an). Lire & Ecrire est reconnu comme association d'éducation permanente et comme organisme de formation certifiante par le Forem.

CAUSES DE L'ANALPHABÉTISME

L'analphabétisme présente très souvent des liens étroits avec la précarité. Quand on est dans une logique de survie, on ne peut pas s'intéresser aux moyens de parvenir à lire et écrire plus aisément. Les situations de vie, de famille sont bien souvent à l'origine de ces problèmes, de même bien sûr que le décrochage scolaire. Pour certains enfants, l'école est et reste un monde étranger, dont ils ne partagent aucune des valeurs. Cela entraîne un désintérêt total pour l'institution scolaire. On observe un spirale en lien avec le décrochage scolaire.

DISCRIMINATIONS RENCONTRÉES AU QUOTIDIEN PAR LES ANALPHABÈTES

L'analphabète rencontre de nombreuses discriminations : accession à un meilleur emploi., respect impossible de consignes écrites, difficulté d'utilisation d'Internet, difficulté de suivre la scolarité de ses enfants (obligation de signer, de remplir des papiers), inaptitude à lire son courrier, à lire une recette, à obtenir un permis de conduire, à s'y retrouver avec des horaires de train dans une gare, avec des horaires de bus.

OBJECTIFS D'UN TRAVAIL D'ALPHABÉTISATION

Lire & Ecrire privilégie non pas une approche purement technique mais une approche globale. L'ambition est de réduire les inégalités de savoir, de permettre une plus grande implication dans la vie sociale, d'offrir une deuxième chance via une alphabétisation de qualité et de proximité. Il ne s'agit pas d'une école (même si certains s'entendent dire « Tu vas prendre un cartable ! »), c'est un lieu de socialisation. On part d'ailleurs du vécu, du projet des personnes (exemple : maîtrise de la lecture pour lire le journal et le courrier ; obtention d'un CEB qui nécessite évidemment la maîtrise des compétences de base). Souvent, les formations démarrent par un travail sur la confiance en soi, l'expression de soi, d'autant que les apprenants ont un passé scolaire douloureux. Les formations sont assurées par des bénévoles qui doivent suivre une formation spécifique pour l'apprentissage des adultes (même des enseignants doivent suivre ces formations).

Il s'agit d'accueillir pour 6 à 25 heures par semaine des groupes soit de Belges, soit d'étrangers, en formations qui peuvent durer parfois plusieurs semaines, parfois plusieurs années. Parfois, on constate l'écoulement d'un certain temps entre le moment où l'information parvient aux personnes et celui où elles poussent la porte d'un centre d'alphabétisation.

Françoise WARRANT, chargée d'étude ACRF

